

# La Meuse

## un fleuve et un cadre de vie à respecter

Le patrimoine naturel, paysager et architectural fait de la Haute-Meuse un lieu de tourisme privilégié. En tant qu'utilisateur du fleuve vous pourrez y pratiquer de nombreuses activités : bateau de plaisance, kayak, voile, aviron, ski-nautique, jet-ski, pêche, promenade

et randonnée, alpinisme, visite de sites, pique-nique...

Chacune de ces activités aura une influence sur ce milieu et sur ses différents acteurs. Rappelons donc quelques règles et comportements à adopter pour éviter leur impact négatif.

La diversité des activités pratiquées sur et autour du fleuve est telle qu'il est parfois difficile de concilier chacune d'entre elles. Les pêcheurs ont besoin de calme, les avirons n'apprécient guère les remous, les ski-nautiques réalisent des acrobaties, les promeneurs aiment marcher dans la tranquillité, les hors-bords naviguent à grande vitesse, les voiliers sont dépendants des vents et les alpinistes désirent grimper en toute sécurité. Soyez donc attentif à respecter l'autre et les exigences de son activité. Un peu de courtoisie permet d'éviter bien des conflits. La Meuse dispose d'un cadre de vie agréable qu'il est nécessaire de préserver. Evitez donc d'y jeter des débris (canettes, bouteilles...) directement dans l'eau ou d'abandonner les restes de votre pique-nique sur le halage, dans les zones de promenades, de loisirs ou naturelles. Ces déchets engendrent des dégradations qui peuvent nuire à la faune et à la flore et qui ont un impact paysager peu agréable pour l'ensemble des usagers du fleuve. Rappelons également que les poubelles publiques placées sur le halage ne sont pas destinées à recevoir les déchets ménagers et qu'il est interdit de nourrir avec du pain les oiseaux d'eau. Cette dernière pratique est en effet néfaste pour certains oiseaux et favorise d'autres espèces invasives comme la bernache du Canada.

Rappelons aussi que la navigation en Meuse, qu'elle se fasse à bord d'un bateau à moteur, d'un voilier, d'un kayak, d'un aviron, d'un jet-ski ou de toutes autres embarcations est soumise à une réglementation. Il est par exemple, nécessaire de disposer d'un permis pour certaines embarcations ou d'une autorisation pour naviguer sur le fleuve. Renseignez-vous avant de vous jeter à l'eau.

La majorité des îles mosanes, la noue du Colébi à Falmignoul, les massifs rocheux de Frey à Hastière, du Paradou à Yvoir, du Néviau à Wépion, des Grands Malades à Beez et de Marche-les-Dames sont des sites Natura 2000 où chacun se doit de respecter la quiétude de l'environnement ainsi que la faune et flore locale. Il est d'ailleurs interdit d'accoster sur toutes les îles de la Meuse, sauf autorisation de son gestionnaire. Soyez-y vigilant.

La Haute-Meuse dispose d'un Contrat de rivière où l'ensemble des acteurs de l'eau a la possibilité d'agir pour améliorer la qualité des eaux de la Meuse et de ses affluents mais aussi pour améliorer son cadre de vie. Vous désirez soulever une problématique ou tout simplement consulter des documents de référence tels que la brochure relative à la navigation de plaisance en région wallonne ou le guide du tourisme fluvial en Wallonie ?

Surfez sur [www.crhm.be](http://www.crhm.be)